



PLAN D'ACTION POINTS DE RENCONTRE D'URGENCE



CONTENU

1. CONTEXTE	- 2 -
2. BUT	- 3 -
3. DESTINATAIRES	- 3 -
4. POINTS DE RENCONTRE D'URGENCE	- 4 -
5. LES POINTS DE RENCONTRE D'URGENCE EN CAS D'ÉVACUATION	- 9 -
6. ANNEXES	- 11 -
A1 Emplacement des points de rencontre d'urgence dans le canton d'Argovie	- 12 -
A2 Inventaire des points de rencontre d'urgence dans le canton d'Argovie (exemple).....	- 13 -
A3 Processus de prise de décision : mise en service d'un point de rencontre d'urgence sans évacuation ¹	- 14 -
A4 Liste de contrôle « Point de rencontre d'urgence sans évacuation » (exemple)	- 15 -
A5 Liste de contrôle « Point de rencontre d'urgence avec évacuation » (exemple)	- 16 -
A6 Liste de contrôle « Point de rencontre d'urgence en cas d'inondations d'origine technique » (exemple).....	- 17 -
A7 Liste de contrôle « Point de rencontre d'urgence en cas de pénurie ou de pollution d'eau potable » (exemple)	- 18 -
A8 Liste de contrôle « Point de rencontre d'urgence en cas de panne de courant » (exemple).....	- 19 -
A9 Matériel pour les points de rencontre d'urgence (exemple).....	- 20 -
A10 Signalisation des points de rencontre d'urgence.....	- 21 -
A11 Brochure d'information « Où se rendre en cas d'événement » (exemple).....	- 22 -

1

1. Contexte

En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population doit pouvoir obtenir toutes les informations nécessaires à temps et trouver de l'assistance le cas échéant.

Les scénarios actuels prévoient de transmettre l'alarme à la population par le biais des sirènes et d'Alertswiss et de diffuser ensuite les consignes de comportement via les messages ICARO. Ces scénarios ne prennent cependant pas en compte certains événements – par exemple les coupures de courant prolongées – qui limitent ou empêchent l'utilisation des canaux d'information habituels tels que les téléphones portables, les smartphones, la radio ou la télévision. Dans de tels cas de figure, la population doit pouvoir être informée par d'autres moyens.

Les points de rencontre d'urgence permettent précisément aux cantons d'assurer un échange d'informations entre les autorités et la population lorsque les moyens de communication traditionnels ne fonctionnent plus. Conçus pour être utilisés en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, ces points de rencontre polyvalents sont les premiers points de contact pour la population. On peut aussi imaginer qu'elle puisse y trouver de l'eau potable ou d'autres moyens pour couvrir les besoins fondamentaux.

Les points de rencontre d'urgence jouent un rôle fondamental en cas d'évacuation à grande échelle rendue nécessaire par le rejet de substances radioactives ou la rupture d'un barrage. Lors de tels accidents, la population touchée doit pouvoir être évacuée rapidement hors de la zone dangereuse. Les points de rencontre constituent dans ce contexte le premier niveau d'un processus d'évacuation à trois niveaux qui prévoit par la suite, si nécessaire, la mise en service de centres d'accueil et d'assistance.

2-3

2. But

Ce document contient les informations pertinentes pour la mise en place et le fonctionnement des points de rencontre d'urgence, quel que soit le risque encouru. Pour les cas nécessitant une évacuation à grande échelle, le chapitre 5 présente les fonctions supplémentaires d'un point de rencontre d'urgence ainsi que le déroulement de l'évacuation selon le modèle à trois niveaux (cf. document de base).

Il est à noter qu'il ne s'agit pas ici de directives mais de recommandations de l'OFPP, basées sur les résultats du projet « Évacuation et communication d'urgence » des cantons d'Argovie et de Soleure.

3. Destinataires

Ce plan d'action s'adresse en premier lieu aux responsables de la mise en place et de l'exploitation des points de rencontre d'urgence et de l'exécution des évacuations à grande échelle. En particulier, les destinataires suivants sont concernés :

- organisations de conduite cantonales (OCC) / états-majors de conduite cantonaux (EMCC)
- organes de conduite régionaux (OCR) / états-majors de conduite régionaux (EMCR)
- organes de conduite au niveau communal¹
- organisations de protection civile (OPC)
- autres organisations partenaires de la protection de la population : police, sapeurs-pompiers, santé publique et services techniques

En outre, les responsables des communes et de la Confédération devraient également être en mesure de s'informer sur les fonctions des points de rencontre d'urgence.

¹ Dans un souci de simplification et de lisibilité, ce document ne mentionne que les organes exécutifs cantonaux et régionaux.

4

4. Points de rencontre d'urgence

Emplacements

Les emplacements des points de rencontre d'urgence doivent être planifiés, équipés et inventoriés pour l'ensemble du canton². Dans l'idéal, toutes les communes devraient pouvoir disposer d'un point de rencontre (au moins) et il faudrait en planifier plusieurs pour les plus grandes d'entre elles. Les points de rencontre seront installés si possible dans des bâtiments officiels tels que les maisons de commune, les écoles, les salles polyvalentes ou les gares. D'autres bâtiments offrant beaucoup d'espace, par exemple des restaurants, peuvent aussi être convertis en points de rencontre d'urgence.

Fonctions

Les points de rencontre d'urgence constituent le premier refuge pour la population touchée par une catastrophe, une situation d'urgence ou de pénurie. Elle peut s'y abriter momentanément, notamment en cas d'intempéries, et s'informer au sujet de la situation actuelle. Elle devrait aussi pouvoir y recevoir les premiers secours médicaux et faire part de ses besoins en matière d'aide d'urgence. En fonction de l'emplacement et de la situation, il devrait également être possible d'y obtenir, en quantité limitée, de l'électricité pour des appareils de premiers secours, par exemple des respirateurs artificiels. Selon le type d'événement, la population devrait aussi pouvoir s'y approvisionner en eau potable et trouver de quoi couvrir d'autres besoins fondamentaux.

Les points de rencontre d'urgence ont aussi pour but de coordonner à l'échelon communal les propositions et les besoins d'aide de la population, c'est-à-dire de mettre en relation les personnes offrant de l'aide avec celles qui en ont besoin. En cas d'évacuation à grande échelle, les points de rencontre d'urgence peuvent servir de points de rassemblement pour la population qui ne peut quitter la zone dangereuse par ses propres moyens.

Les points de rencontre d'urgence ne sont mis en service qu'en cas d'événement.

² Cf. les exemples du canton d'Argovie des annexes A1 et A2 concernant la vue d'ensemble des emplacements ainsi que leur inventaire.

4

Personnel

En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, il faut au moins deux membres de la protection civile (membres PCi) pour assurer le fonctionnement d'un point de rencontre d'urgence. Lorsqu'un événement nécessite une évacuation à grande échelle, les membres PCi sont appuyés par du personnel supplémentaire : Samaritains, sapeurs-pompiers, « care givers », employés de la commune, collaborateurs d'une entreprise de sécurité, etc. La composition du personnel effectif est définie par l'OCR / l'EMCR compétent.

Responsabilités et prestations³

Lors d'événements de grande ampleur, la mise en service des points de rencontre d'urgence est décidée par l'OCC / l'EMCC, qui est aussi responsable de l'information de la population. En cas d'événements d'ampleur plus réduite, ces deux fonctions sont assurées par l'OCR / l'EMCR. Quelle que soit l'ampleur de l'événement, ce sont les OCR / EMCR compétents qui alertent les OPC responsables de l'exploitation des points de rencontre d'urgence.

Les OCR / EMCR doivent assurer la signalisation, l'équipement, le bon fonctionnement et l'exploitation des points de rencontre d'urgence. En fonction de l'événement et des besoins, ils peuvent aussi être appelés à fournir d'autres prestations, telles que distribuer de l'eau potable, trouver des vivres ou des produits désinfectants et organiser leur distribution à la population aux points de rencontre d'urgence.

En cas d'événement, la protection civile est convoquée par les OCR / EMCR compétents. Ces derniers désignent le personnel qui assurera la disponibilité opérationnelle des points de rencontre d'urgence au cours de la première étape (dans un délai d'une heure). Il peut s'agir en l'occurrence d'employés de la commune, de sapeurs-pompiers ou de membres de la protection civile. En cas de besoin, les OCR / EMCR coordonnent le personnel supplémentaire.

Dans l'heure qui suit le début d'un événement, les points de rencontre d'urgence devraient être occupés par une personne au moins et équipés de moyens de communication opérationnels. Dès que les points de rencontre d'urgence sont mis en service, il faudrait en informer la population

³ Les processus de prise de décision concernant la mise en service d'un point de rencontre d'urgence sans évacuation sont détaillés à l'annexe A3.

4

via des messages ICARO diffusés par la radio et, le cas échéant, par le biais d'autres canaux de communication.

Une fois que la population touchée s'est rendue aux points de rencontre d'urgence, elle est informée de l'évolution de la situation par les membres PCi. Ceux-ci sont équipés en matériel radio Polycom afin de communiquer avec les autres points de rencontre d'urgence et l'OCR / l'EMCR compétent. En cas de panne de courant et de défaillance de l'infrastructure de communication prolongées, les points de rencontre d'urgence seront alimentés en électricité et éclairés par du courant de secours.

L'entretien permanent du matériel des points de rencontre d'urgence est assuré par les OPC. Ce sont les OCR / EMCR ou OPC compétents qui décident de l'endroit où sera stocké le matériel (de manière centralisée dans les constructions de la protection civile ou réparti dans les différents points de rencontre d'urgence).

Il est possible que les points de rencontre d'urgence doivent être en service plusieurs jours de suite et ce 24 heures sur 24⁴.

Les prestations proposées par un point de rencontre d'urgence sur les plans du personnel et du matériel sont définies par l'OCR / l'EMCR compétent. Dans l'idéal, chaque commune devrait disposer au moins d'un point de rencontre muni de l'ensemble de l'équipement décrit dans le tableau 1. Il va de soi que les points de rencontre d'urgence peuvent proposer des prestations qui ne sont pas comprises dans l'offre minimale.

⁴ Les listes de contrôle et de matériel figurant aux annexes A4 – A9 doivent permettre d'assurer le bon fonctionnement des points de rencontre d'urgence.

4

Point de rencontre d'urgence	
Signalisation	en permanence
Informations avec consignes de comportement	Lors de l'exploitation du point de rencontre et selon le type d'événement.
Alimentation de secours (en premier lieu pour l'exploitation du point de rencontre)	obligatoire
Moyens de communication de secours	obligatoire
Éclairage	obligatoire
Informations destinées à la population	obligatoire
Triage en cas d'évacuation	obligatoire
Premier secours	obligatoire
Effectif minimal membres PCi	2
Personnel supplémentaire	en fonction des besoins

Tableau 1 : équipement minimal d'un point de rencontre d'urgence sur les plans du personnel et du matériel

Signalisation

L'emplacement des points de rencontre d'urgence doit être signalé en permanence. Il doit y avoir une uniformité au niveau de la signalisation et cette dernière devrait être identifiée facilement par la population. Il faut veiller également à ce que les points de rencontre d'urgence soient accessibles à pied. Le personnel assurant leur fonctionnement sur place devrait porter un gilet muni du logo figurant sur les panneaux de signalisation du point de rencontre d'urgence afin d'être identifié facilement par la population⁵.

⁵ Cf. annexe A10, le logo conçu dans le cadre du projet « Évacuation et communication d'urgence » des cantons d'Argovie et de Soleure.

4

Information de la population à titre préventif

La population devrait être informée à titre préventif de l'emplacement des points de rencontre d'urgence et de leur signalisation. Les ménages pourraient recevoir à cet effet une brochure d'information avec le contenu suivant⁶ :

- situation des points de rencontre d'urgence dans sa commune
- informations concernant l'alarme générale et l'alarme eau
- numéros d'appel d'urgence
- fonctions des points de rencontre d'urgence en cas d'évacuation
- fonctions des points de rencontre d'urgence en cas de panne de courant
- liste de contrôle à consulter en cas d'évacuation
- liste de contrôle à consulter en cas de panne de courant
- informations concernant les provisions de secours

⁶ Voir également à ce sujet la brochure d'information du canton d'Argovie à l'annexe A11.

5

5. Les points de rencontre d'urgence en cas d'évacuation

Fonction en cas d'évacuation

Lors d'une évacuation à grande échelle effectuée à titre préventif, la population incapable de quitter la zone menacée par ses propres moyens doit pouvoir être conduite en lieu sûr de manière coordonnée et rapide. En cas d'évacuation ordonnée par les autorités, les personnes concernées doivent par conséquent se rendre très rapidement au point de rencontre d'urgence le plus proche où elles seront informées sur le déroulement de l'évacuation. Pour ces personnes, les points de rencontre d'urgence servent de points de rassemblement. Dans la mesure où elles seront ensuite transportées si possible en bus, il faut veiller à ce que ceux-ci puissent accéder facilement aux points de rencontre d'urgence.

Déroulement d'une évacuation

En cas d'événement, les personnes évacuées sont transportées depuis les points de rencontre d'urgence en bus jusqu'aux gares centrales puis en train jusqu'aux gares de destination. Elles se rendent ensuite à pied au centre d'accueil situé à l'extérieur de la zone menacée pour y être enregistrées et retrouver le cas échéant les autres membres de leur famille. Le séjour au centre d'accueil ne dépasse en général pas 24 heures (cf. plan d'action pour les centres d'accueil).

Lorsque l'évolution de la situation rend impossible à long terme le retour des personnes évacuées, les centres d'assistance sont mis en service pour le troisième niveau du processus d'évacuation. Les personnes évacuées sont hébergées dans des logements de fortune qu'elles occuperont, selon les cas, plusieurs semaines voire plusieurs mois (cf. plan d'action pour les centres d'assistance).

Responsabilités en cas d'évacuation

En cas d'évacuation à grande échelle, les OCR / EMCR des régions concernées continuent d'assumer la responsabilité générale des points de rencontre d'urgence alors que l'exploitation de chaque point de rencontre incombe à une OPC. Les membres PCi appuyés, selon la situation, par les Samaritains, les sapeurs-pompiers, les employés de la commune, les « care givers » et les collaborateurs d'une entreprise de sécurité assurent le fonctionnement du point de rencontre d'urgence jusqu'à la fin de l'évacuation puis se rendent dans une zone sûre.

5

Les autres responsabilités en lien avec une évacuation à grande échelle telles que la mise en place et l'exploitation des centres d'accueil et d'assistance ou le choix des moyens de transport et des itinéraires d'évacuation seront précisés par le canton au moyen de plans d'action spécifiques.

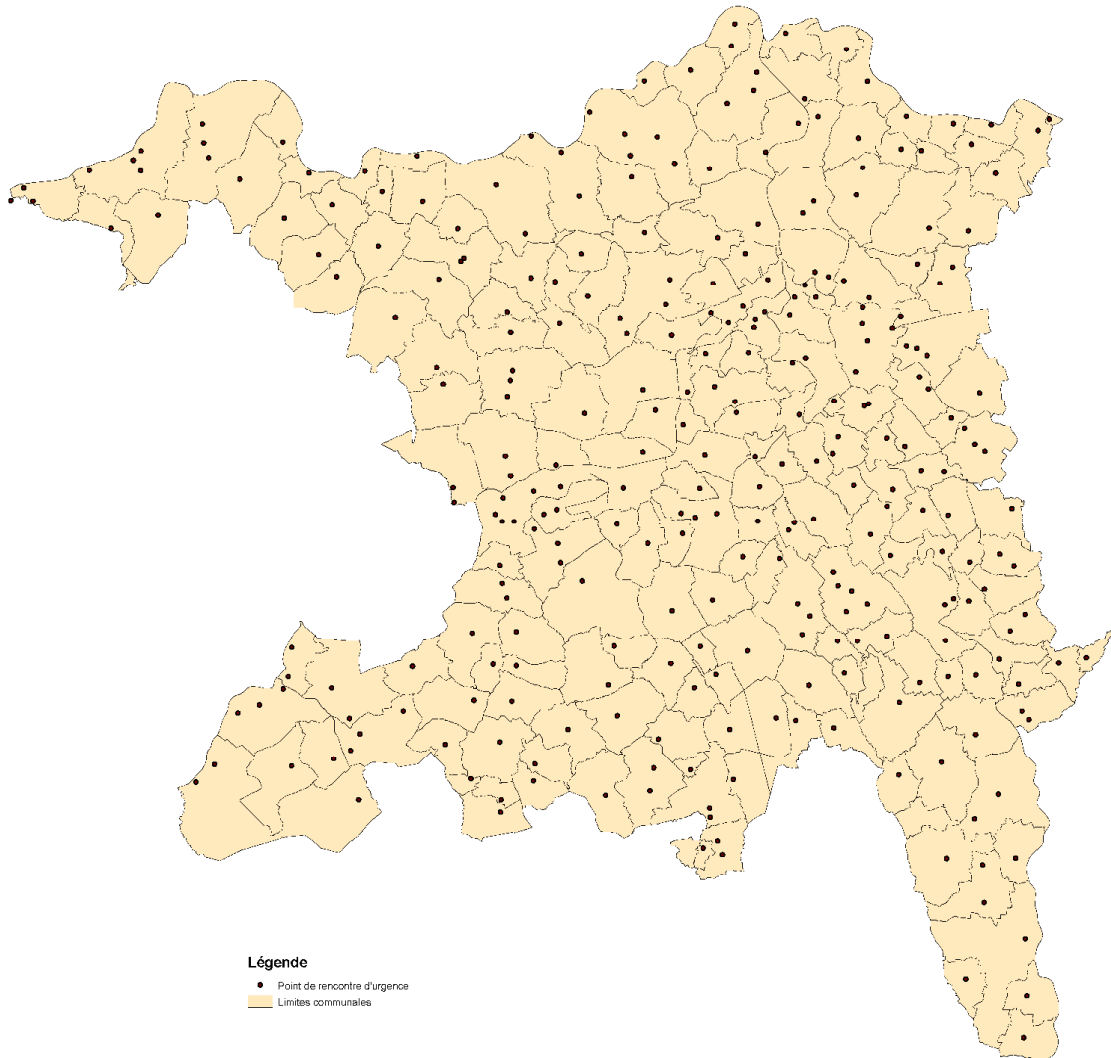
ANNEXES

6. Annexes

- A1 Emplacement des points de rencontre d'urgence dans le canton d'Argovie
- A2 Inventaire des points de rencontre d'urgence dans le canton d'Argovie (exemple)
- A3 Processus de prise de décision : mise en service d'un point de rencontre d'urgence sans évacuation
- A4 Liste de contrôle « Point de rencontre d'urgence sans évacuation » (exemple)
- A5 Liste de contrôle « Point de rencontre d'urgence avec évacuation » (exemple)
- A6 Liste de contrôle « Point de rencontre d'urgence en cas d'inondations d'origine technique » (exemple)
- A7 Liste de contrôle « Point de rencontre d'urgence en cas de pénurie ou de pollution d'eau potable » (exemple)
- A8 Liste de contrôle « Point de rencontre d'urgence en cas de panne de courant » (exemple)
- A9 Matériel pour les points de rencontre d'urgence (exemple)
- A10 Signalisation des points de rencontre d'urgence
- A11 Brochure d'information « Où se rendre en cas d'événement » (exemple)

A1

A1 Emplacement des points de rencontre d'urgence dans le canton d'Argovie



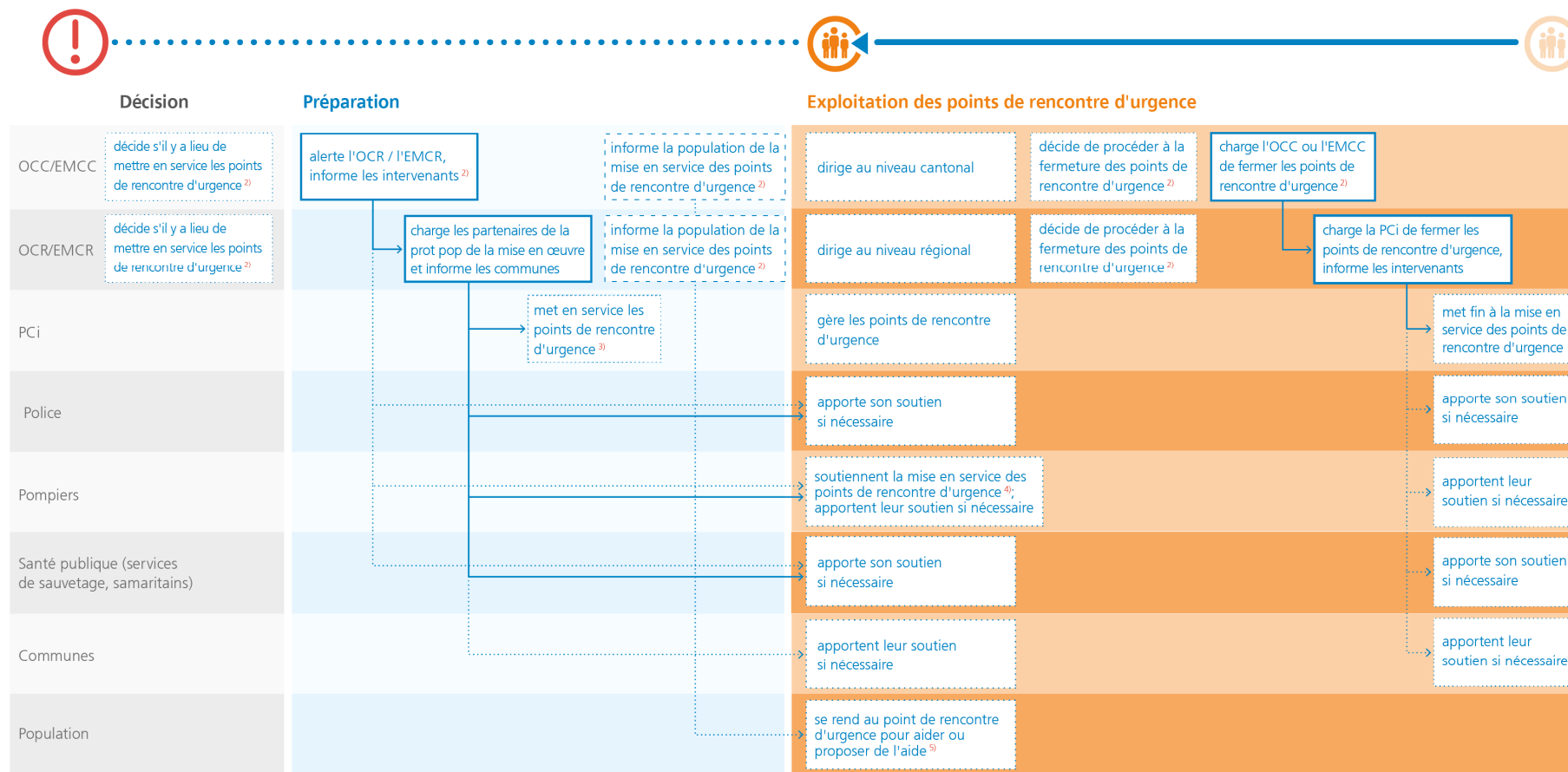
A2

A2 Inventaire des points de rencontre d'urgence dans le canton d'Argovie (exemple)

N° de l'objet	Point de rencontre d'urgence	Rue	N°	NPA	Localité	x	y
OCR Aare Region							
168-09-6-133	Aarau Stäpfischulhaus	Stäpflistrasse	16	5032	Aarau Rohr	2.648.721,757	1.250.388,151
168-09-6-134	Aarau Busgarage BBA	Neumattstrasse	20	5000	Aarau	2.647.351,743	1.250.156,157
168-09-6-135	Aarau Schulanlage Aare	Bündtenweg	2	5000	Aarau	2.645.808,724	1.249.809,164
168-09-6-137	Aarau Sporthalle Schachen	Schachenallee	29	5000	Aarau	2.645.415,000	1.248.980,000
168-09-6-138	Aarau Neue Kantonsschule	Schanzmättelistrasse	32	5000	Aarau	2.645.750,719	1.248.591,160

A3

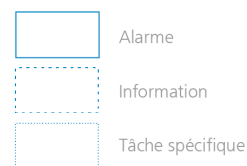
A3 Processus de prise de décision : mise en service d'un point de rencontre d'urgence sans évacuation¹



Légendes

- 1) Les scénarios pouvant entraîner la mise en service des points de rencontre d'urgence, sans évacuation, sont les suivants : tremblements de terre, emploi d'arme A, panne de courant, pénurie d'électricité, défaillance des systèmes informatiques, problèmes d'approvisionnement en eau potable
- 2) En cas d'évènement régional, impliquant seulement un OCR/EMCR, l'OCR/EMCR assume les tâches de l'OCC/ EMCC (décision quant à la mise en service/fermeture, alarme, information). L'OCC/EMCC assume une fonction d'appui.
- 3) Les listes de contrôle pour l'exploitation des points de rencontre d'urgence sont disponibles dans le plan d'action correspondant.
- 4) Selon le plan d'action Points de rencontre d'urgence, garantir la communication entre la population et les pompiers en cas de défaillance de la téléphonie (moyens de communication de secours).
- 5) La population peut atteindre les organisations d'intervention d'urgence aux points de rencontre d'urgence, où les membres de la protection civile peuvent mobiliser celles-ci.

Symboles



Abréviations

OCC	Organisation de conduite cantonale	Canton
EMCC	État-major de conduite cantonal	Canton
PCI	Protection civile	Canton
OCR	Organe de conduite régional	Région
EMCR	État-major de conduite régional	Région

A4

A4 Liste de contrôle « Point de rencontre d'urgence sans évacuation » (exemple)

- Amener l'équipement sur place (selon la liste du matériel)
- Mettre les gilets d'identification « Point de rencontre d'urgence » (munis du logo)
- Assurer l'accès au point de rencontre d'urgence
- En cas de panne d'approvisionnement électrique : mettre en service le groupe électrogène de secours et le réseau de communication d'urgence
- Établir la communication avec l'OCR / EMCR selon le schéma de liaison et se procurer les informations concernant l'événement
- Assurer l'éclairage du bâtiment, si nécessaire
- Installer le point de rencontre d'urgence en fonction de l'événement : afficher les feuilles d'information et les consignes de comportement
- Informer la population sur l'état de la situation selon les besoins
- Assurer les premiers soins médicaux
- Coordonner les propositions d'aide spontanées de la population (faire le lien entre les besoins d'aide et les propositions)
- Répondre aux questions de la population
- Si nécessaire, se renseigner auprès de l'OCR / EMCR pour répondre aux questions de la population
- En fonction de l'emplacement et de la situation, mettre de l'électricité à disposition de la population
- Informer régulièrement l'OCR / EMCR de l'évolution de la situation au point de rencontre d'urgence
- Contacter l'OCR / EMCR en cas de doute
- Se tenir prêt à recevoir de nouvelles missions de la part de l'OCR / EMCR
- Assurer le fonctionnement du point de rencontre d'urgence jusqu'à ce que l'OCR / EMCR ordonne sa désaffectation
- Appuyer le cas échéant l'OCR / EMCR dans l'organisation de prestations supplémentaires (p. ex. distribution d'eau potable, de vivres ou de produits désinfectants)

A5

A5 Liste de contrôle « Point de rencontre d'urgence avec évacuation » (exemple)

- Amener l'équipement sur place (selon la liste du matériel)
- Mettre les gilets d'identification « Point de rencontre d'urgence » (munis du logo)
- Assurer l'accès au point de rencontre d'urgence
- Mettre en service le réseau de communication d'urgence
- Établir la communication avec l'OCR / EMCR selon le schéma de liaison et se procurer les informations concernant l'événement
- Demander à l'OCR / EMCR quel centre d'accueil va être mis en service
- Assurer l'éclairage du bâtiment, si nécessaire
- Informer en permanence les personnes, aussi bien à leur arrivée au point de rencontre d'urgence que durant toute la période où elles s'y trouvent
- Répondre aux questions de la population
- Se renseigner auprès de l'OCR / EMCR pour connaître l'heure d'arrivée du premier moyen de transport prévu pour l'évacuation
- Informer régulièrement l'OCR / EMCR au sujet du nombre de personnes à évacuer
- Informer régulièrement l'OCR / EMCR au sujet des personnes restées dans la zone d'évacuation (personnes dans l'incapacité de marcher)
- Optimiser l'occupation des moyens de transport tout en veillant à ne pas provoquer de retards
- Contacter l'OCR / EMCR en cas de doute
- Se tenir prêt à recevoir de nouvelles missions de la part de l'OCR / EMCR
- Assurer le fonctionnement du point de rencontre d'urgence jusqu'à ce que l'OCR / EMCR ordonne sa désaffectation
- Après que l'OCR / EMCR a donné l'ordre de désaffectation du point de rencontre d'urgence, assurer l'évacuation de son personnel

A6

A6 Liste de contrôle « Point de rencontre d'urgence en cas d'inondations d'origine technique » (exemple)

- Amener l'équipement sur place (selon la liste du matériel)
- Mettre les gilets d'identification « Point de rencontre d'urgence » (munis du logo)
- Assurer l'accès au point de rencontre d'urgence
- Mettre en service le réseau de communication d'urgence
- Établir la communication avec l'OCR / EMCR selon le schéma de liaison et se procurer les informations concernant l'événement
- Assurer l'éclairage du bâtiment, si nécessaire
- Informer régulièrement l'OCR / EMCR au sujet du nombre de personnes se trouvant au point de rencontre d'urgence
- Informer régulièrement l'OCR / EMCR au sujet des personnes restées dans la zone inondable (personnes dans l'incapacité de marcher)
- Dire aux personnes se trouvant au point de rencontre d'urgence qu'elles peuvent y rester aussi longtemps que le danger persiste
- Contacter l'OCR / EMCR en cas de doute
- Se tenir prêt à recevoir de nouvelles missions de la part de l'OCR / EMCR

A7

A7 Liste de contrôle « Point de rencontre d'urgence en cas de pénurie ou de pollution d'eau potable » (exemple)

- Amener l'équipement sur place (selon la liste du matériel)
- Mettre les gilets d'identification « Point de rencontre d'urgence » (munis du logo)
- Assurer l'accès au point de rencontre d'urgence
- Mettre en service le réseau de communication d'urgence
- Établir la communication avec l'OCR / EMCR selon le schéma de liaison et se procurer les informations concernant l'événement
- Assurer l'éclairage du bâtiment, si nécessaire
- Informer les personnes se trouvant au point de rencontre d'urgence conformément aux indications de l'OCR / EMCR
- Contacter l'OCR / EMCR en cas de doute
- Se tenir prêt à recevoir de nouvelles missions de la part de l'OCR / EMCR
- Assurer le fonctionnement du point de rencontre d'urgence jusqu'à ce que OCR / EMCR ordonne sa désaffectation

A8

A8 Liste de contrôle « Point de rencontre d'urgence en cas de panne de courant » (exemple)

- Amener l'équipement sur place (selon la liste du matériel)
- Mettre les gilets d'identification « Point de rencontre d'urgence » (munis du logo)
- Assurer l'accès au point de rencontre d'urgence
- Mettre en service le réseau de communication d'urgence
- Établir la communication avec l'OCR / EMCR selon le schéma de liaison et se procurer les informations concernant l'événement
- Assurer l'éclairage du bâtiment, si nécessaire
- Informer les personnes se trouvant au point de rencontre d'urgence conformément aux indications de l'OCR / EMCR
- Répondre aux questions de la population (se renseigner auprès de l'OCR / EMCR en cas de doute)
- Avec Polycom, annoncer les cas d'urgence médicale auprès de la centrale d'appel d'urgence cantonale ou de l'OCR / EMCR
- Avec Polycom, annoncer les cas d'urgence policière auprès de la centrale d'appel d'urgence cantonale ou de l'OCR / EMCR
- Alerter le représentant des sapeurs-pompiers présent sur place en cas d'urgence nécessitant leur intervention
- Garantir l'alimentation électrique des moyens de communication d'urgence (groupe électrogène de secours)
- Informer régulièrement l'OCR / EMCR de l'évolution de la situation au point de rencontre d'urgence
- Contacter l'OCR / EMCR en cas de doute
- Se tenir prêt à recevoir de nouvelles missions de la part de l'OCR / EMCR
- Assurer le fonctionnement du point de rencontre d'urgence jusqu'à ce que l'OCR / EMCR ordonne sa désaffectation

A9

A9 Matériel pour les points de rencontre d'urgence (exemple)

- Polycom avec borne de recharge et plan du réseau radio
- 5 feuilles de format A1, pliées, papier résistant à l'eau (film plastique autocollant)
- 4 gilets d'identification blancs munis du logo du point de rencontre d'urgence
- 4 lampes frontales avec piles de recharge
- 1 boîte de matériel pour les premiers secours (DIN 13164)
- 1 mégaphone avec piles de recharge
- Ruban de signalisation, 500 mètres
- 1 radio DAB+ avec piles et bloc d'alimentation, y compris piles de recharge
- Petit kit de matériel de bureau (bloc de feuilles quadrillées A4 et A4, 5 stylos, feutres indélébiles d'épaisseur moyenne et de 4 couleurs différentes, ruban adhésif ultra résistant toilé, règle, 12 crayons, taille-crayons, 2 gommes, 1 paire de ciseaux)
- 2 enrouleurs de câble électrique de 20 mètres à 3 prises
- 2 barres multiprises à 4 prises de 5 mètres
- 2 lampes de travail 50 W LED
 - Porte-documents contenant :
 - la liste de contrôle « Point de rencontre d'urgence avec évacuation »
 - la liste de contrôle « Point de rencontre d'urgence sans évacuation »
 - la liste de contrôle « Point de rencontre d'urgence inondations d'origine technique »
 - la liste de contrôle « Point de rencontre d'urgence pénurie ou pollution d'eau potable »
 - la liste de contrôle « Point de rencontre d'urgence panne de courant »
 - schéma de liaison
- 1 groupe électrogène de secours
- 1 bidon d'essence de 5 litres
- Entonnoir à carburant avec système anti-débordement

A10

A10 Signalisation des points de rencontre d'urgence

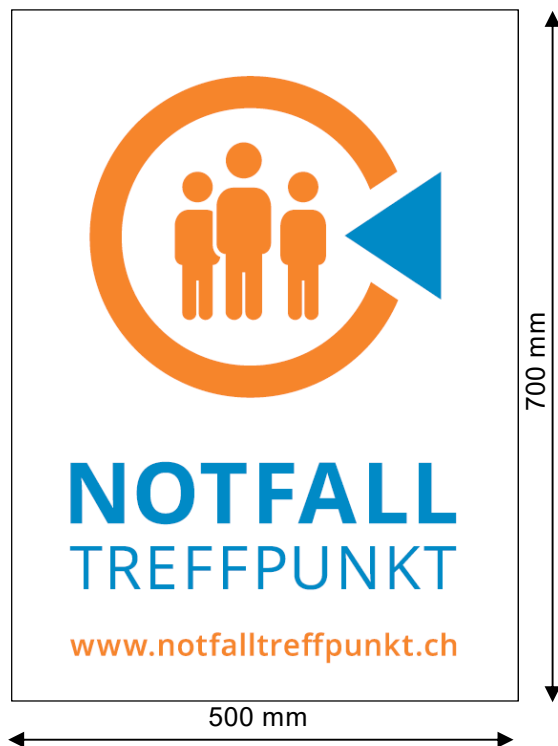


Figure 1 : logo signalant l'emplacement des points de rencontre d'urgence (panneaux)



Figure 2 : gilet d'identification muni du logo du point de rencontre d'urgence

A11

A11 Brochure d'information « Où se rendre en cas d'événement » (exemple)



A11



Evakuierung

So läuft eine Evakuierung ab



Die Behörden lösen im gefährdeten Gebiet den Allgemeinen Alarm aus. Über Radio, Fernsehen und Internet wird die Bevölkerung aufgefordert, das Gebiet zu verlassen.



Falls Ihnen kein Transportmittel zur Verfügung steht, begeben Sie sich zum nächstgelegenen Notfalltreffpunkt. Dort erhalten Sie Informationen zum Ablauf der Evakuierung. Wenn Sie sich nicht aus eigener Kraft zum Notfalltreffpunkt begeben können, bitten Sie Ihre Angehörigen und Nachbarn um Hilfe oder melden Sie sich unter der kantonalen Rufnummer, die im Radio bekanntgegeben wird.



Vom Notfalltreffpunkt aus werden Sie so rasch als möglich zu einer Aufnahme stelle ausserhalb des gefährdeten Gebiets gebracht.

In der Aufnahme stelle erhalten Sie Betreuung und Verpflegung. Zudem werden Ihre Personaldaten registriert, damit die Behörden Auskunft über Ihren Aufenthaltsort geben können, wenn sich Verwandte oder Bekannte nach Ihnen erkundigen.



Wenn die Gefahr vorüber ist, können Sie zurück in Ihr Zuhause. Falls die Gefahr anhält, werden Unterkünfte bereitgestellt, in denen ein längerer Aufenthalt möglich ist.



Die Behörden sorgen dafür, dass Familienmitglieder während der Evakuierung zusammenbleiben oder zusammengeführt werden.

A11

Checkliste Evakuierung

- ✓ Verzichten Sie auf Anrufe bei den Notrufnummern. **Hören Sie stattdessen Radio**, und informieren Sie sich über die **Alertswiss-App und -Webseite**.
- ✓ Folgen Sie den **Anweisungen der Behörden**.
- ✓ Benachrichtigen Sie Ihre Nachbarn und unterstützen Sie **Hilfsbedürftige in Ihrer Nachbarschaft**.
- ✓ **Packen Sie Notgepäck** für zwei bis drei Tage: persönliche Dokumente (Pass/ID, Impfkarte, Versicherungsausweis), Bargeld und Bankkarten, Mobiltelefon mit Ladegerät, Medikamente und Jodtabletten (falls Gefahr durch Radioaktivität besteht), Toilettenartikel, Ersatzwäsche, Verpflegung und Getränke.
- ✓ **Bereiten Sie Ihre Wohnung für eine längere Abwesenheit vor**: Elektrogeräte ausschalten, Heizung drosseln, Gas- und Wasserhahn schliessen, offene Flammen löschen, Türen und Fenster dicht verschliessen, Lüftung und Klimaanlage ausschalten.
- ✓ Stellen Sie für **Haustiere**, die Sie nicht mitnehmen können, Futter bereit und kennzeichnen Sie die Räume, in denen sich Tiere befinden.
- ✓ Verlassen Sie das gefährdete Gebiet mit **öffentlichen oder privaten Transportmitteln** oder suchen Sie den nächstgelegenen Notfalltreffpunkt auf.

Stromausfall So verhalten Sie sich richtig



Schalten Sie alle netzbetriebenen Geräte aus. Wenn der Strom wieder da ist, schalten Sie ein Gerät nach dem anderen ein (Gefahr der Überlastung des Stromnetzes).



Wenn Ihr Telefon noch funktioniert: Rufen Sie die Notrufnummern nur in Notfällen an und vermeiden Sie unnötige Anrufe (Gefahr der Netzüberlastung). Hören Sie stattdessen Radio (SRG).



Tragen Sie warme Kleidung. Diese hilft, den Ausfall der Heizung zu kompensieren.



Brauchen Sie zuerst Nahrungsmittel aus dem Kühlschrank oder Tiefkühler auf, bevor Sie ungekühlt haltbare Vorräte anbrechen.



Wenn Sie Hilfe benötigen oder sich über die Lage informieren wollen, suchen Sie den nächstgelegenen Notfalltreffpunkt auf.

Bereiten Sie sich auf einen Stromausfall vor

- ✓ Legen Sie ausreichende **Vorräte an Wasser und Lebensmitteln** an > siehe Kasten «Notvorrat»
- ✓ Treffen Sie Vorkehrungen, um **pflegebedürftige Angehörige** notfalls für einige Zeit selbst pflegen zu können. Halten Sie Medikamente für eine Woche auf Vorrat.
- ✓ Mit Hilfe eines **batteriebetriebenen Radios** erhalten Sie auch bei einem Stromausfall wichtige Informationen der Behörden.
- ✓ Mit **Kerzen, Taschenlampen und Campingkocher** (mitsamt Batterien und Gaskartuschen) haben Sie auch ohne Strom Licht und die Möglichkeit, Essen zu wärmen.
- ✓ Wenn Sie ein Cheminée oder einen Holzofen haben, halten Sie **Holz, Briketts oder Kohle** auf Vorrat.
- ✓ Halten Sie stets eine gewisse Menge an **Bargeld** zuhause. Bei einem Stromausfall funktionieren Bancomaten und elektronische Zahlungsmittel nicht mehr.

Notvorrat

- mindestens 9 Liter Wasser pro Person (reicht für 3 bis 4 Tage)	- Kaffee, Kakao, Tee
- Bouillon, Pfeffer, Salz	- Hartkäse, Kondensmilch, UHT-Milch
- Dauerwürste, Trockenfleisch	- Öle oder Fette
- Dörr- und Hülsenfrüchte	- Reis und/oder Teigwaren
- Fertiggerichte, -suppen und -saucen	- Spezialnahrung für Säuglinge
- Konserven	- Zucker, Konfitüre, Honig, Schokolade
(Fleisch, Fisch, Gemüse, Früchte)	- Zwieback, Knäckebröt
- Frucht- und Gemüsesäfte	- Futter für Haustiere
	- Einweghandschuhe und Hygienemasken

A11

Liebe Einwohnerin, lieber Einwohner von Aarau

Ereignisse, die den Alltag unserer Gesellschaft auf den Kopf stellen, sind auch bei uns möglich – auch wenn wir uns hier sicher fühlen. Deshalb ist es wichtig, gut vorbereitet zu sein.

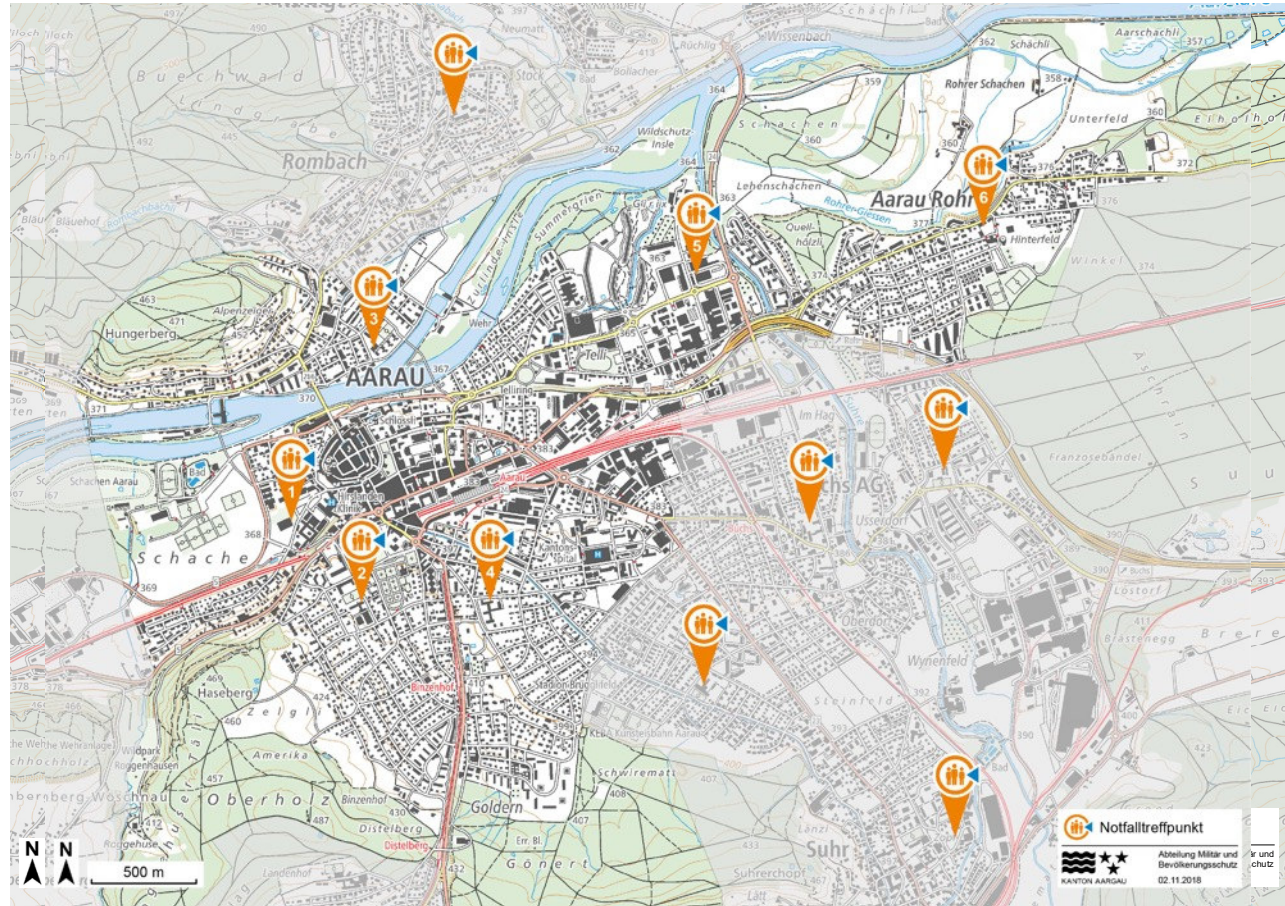
Diese Broschüre zeigt Ihnen, wo Sie im Ereignisfall in Ihrer Gemeinde Hilfe finden.

Zudem erfahren Sie, wie Sie sich auf eine allfällige Evakuierung Ihrer Gemeinde und auf einen länger andauernden Stromausfall vorbereiten können.

Lesen Sie die Informationen aufmerksam durch und bewahren Sie diese Broschüre gut auf.

Haben Sie Fragen?

Informieren Sie sich unter www.notfalltreffpunkt.ch oder wenden Sie sich an Ihre Gemeinde.



A11

Der Notfalltreffpunkt

Ihre Anlaufstelle im Ereignisfall

Wenn Sie im Ereignisfall Unterstützung benötigen, ist der Notfalltreffpunkt Ihre erste Anlaufstelle. Hier erhalten Sie Informationen zur aktuellen Situation und können um Hilfe suchen.

Für den Fall, dass Ihre Gemeinde evakuiert werden muss und Sie keine Fahrgelegenheit haben, begeben Sie sich zum nächstgelegenen Notfalltreffpunkt. Von dort werden Sie so rasch wie möglich an einen sicheren Ort transportiert.

Bei länger andauernden Stromausfällen erhalten Sie an den Notfalltreffpunkten Unterstützung. Auch Notrufe können an den Notfalltreffpunkten abgesetzt werden.

Jede Gemeinde im Kanton Aargau hat einen oder mehrere Notfalltreffpunkte. Die Notfalltreffpunkte sind im Ereignisfall täglich während 24 Stunden im Betrieb.

Notfalltreffpunkte befinden sich in

- 1 Aarau Sporthalle Schachen, Schachenallee 29
- 2 Aarau Neue Kantonsschule, Schanzmättelstrasse 32
- 3 Aarau Schulanlage Aare, Bündtenweg 2
- 4 Aarau Schulanlage Gönhard, Weltstrasse 20
- 5 Aarau Busgarage BBA, Neumattstrasse 20
- 6 Aarau Stäpflschulhaus, Stäpflstrasse 16

Alarmierung

Allgemeiner Alarm



Bei drohender Gefahr ertönt ein regelmässig auf- und absteigender Ton der Sirenen.

Was tun?

- Radio hören
- Anweisungen der Behörden befolgen
- Nachbarn informieren

Wasseralarm



Bei akuter Überflutungsgefahr ertönen zwölf tiefe Dauertöne. Der Wasseralarm ertönt ausschliesslich in gefährdeten Gebieten unterhalb von Stauanlagen.

Was tun?

- Gefährdetes Gebiet sofort verlassen
- Notfalltreffpunkt aufsuchen
- Anweisungen der Behörden befolgen

Alertswiss: Die nationale Alarmierungsplattform

Über die nationale Plattform Alertswiss werden Sie im Ereignisfall von den Behörden alarmiert und laufend informiert. Mit der Alertswiss-App erhalten Sie Alarmer, Warnungen und Informationen als Push-Nachricht direkt auf Ihr Mobilgerät.



www.alert.swiss

Herausgeber:
Kanton Aargau, Departement Gesundheit und Soziales,
Abteilung Militär und Bevölkerungsschutz.
Quellen Karte: swisstopo und Daten Kanton Aargau
© 2019 - Vervielfältigen, bearbeiten und weiterverwenden nur nach Absprache gestattet.

Notrufnummern

Polizei 117
Feuerwehr 118
Sanität 144